
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018 à 19 heures

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le lundi 3 décembre 2018 à 19 h et présidée par le maire Gray Forster.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 2: Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5 : Sylvain Hébert
 Siège no 6: Pierre Reid

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI LE 3 DÉCEMBRE 2018 à 19 heures

Pensée : La pluie a été inventée pour que l'homme se sente heureux sous un toit.

ORDRE DU JOUR

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Assemblée ordinaire du 5 novembre 2018

4.00 CORRESPONDANCE ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de novembre, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées sur la liste.

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01 Demande des Chevaliers de Colomb pour les paniers de Noël (200\$)

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

7.01

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES A PAYER ©

8.1 salaires du 1^{er} novembre au 23 novembre 2018

Employés	10 500.75 \$	dépôt direct
achats	listes ©	
2018-11C	6 862.28 \$	
2018-12A	19 813.96 \$	
2018-12B	34 770.97 \$	

Certificats disponibilité de crédits

dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de novembre 2018 en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 AVIS DE MOTION

9.01 Avis de motion déterminant les taux de taxes et des tarifs pour l'année 2019 et les conditions de leur perception règlement 2019-01.

9.02 Avis de motion du règlement 2018-04 afin d'abroger le règlement 2010-101 établissant la Politique de gestion contractuelle de la municipalité du canton de Westbury.

10.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.01

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Entente pour le déneigement du pont à East Angus

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, régie des Hameaux
Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Conseillère #3 Doris Martineau : famille, loisirs et sécurité civile
Conseillère #4 Jean Martel : chambre de commerce et sécurité civile
Conseiller #5 Sylvain Hébert : Incendie et voirie
Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile
Maire : MRC

b) Rapports – chef d'équipe en voirie

Dépôt de rapport de voirie

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

M. Rosas a présenté son rapport de permis et certificats 00

Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

- compte rendu du marché de Noël 2018

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Nomination de délégué municipal loisir pour 2019

13.02 Fermeture du bureau pour le temps des Fêtes (du 24 déc. 2018 au 7 janvier 2019)

13.03 Paiement du programme de revitalisation

13.04 Adhésion à la FQM - 2019

13.05 Demande de dérogation mineure lot 4 182 355, situé au 481 chemin Lipsey Est

13.06 Versement du paiement Fonds gravière et sablière à East Angus

13.07 Activités de formation dans la MRC pour l'élection du préfet au suffrage universel

13.08 Achat d'un écran d'ordinateur – inspecteur

13.09 Nouvelle entente avec Cookshire-Eaton pour le déneigement chemin Ruel et partie du chemin de la Plage

13.10 Formation adaptée à l'élection à la préfecture au suffrage universel

13.11 Offre de services- Gestion des documents et des archives 2019

13.12 Modification de l'entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau internet sur le territoire de la MRC

13.13 Modification pour 2019 du contrat de travail du chef d'équipe- ajout d'une prime au travail

14.00 INVITATIONS

- 14.01 5 à 7 de la Chambre de Commerce jeudi le 29 novembre 2018 à Johnville
14.02 Centre d'action bénévole – pochette de bienvenue 5 déc. Centre culturel
East Angus
14.03 Fondation Pauline Beaudry – spectacle-bénéfice le 7 février 2019

15.00 VARIA

15.01

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018 à 19 heures

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2018-237

résolution no 2018-237

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-238

résolution no 2018-238

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté en laissant le point « Varia » ouvert.

A D O P T É E

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018

2018-239

résolution no 2018-239

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Mme Adèle Madore.

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

2018-240

résolution no 2018-240

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau

APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la correspondance reçue durant le mois de novembre 2018 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PANIERS DE NOËL

2018-241

résolution no 2018-241

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser un montant de 200\$ au Chevalier de Colomb pour l'organisation des paniers de Noël 2018.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

A D O P T É E

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

Aucun

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de novembre 2018, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2018-242

résolution no 2018-242

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois de novembre 2018 pour un montant de 10 500.75\$, selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière;

D'APPROUVER les listes des comptes à payer totalisant :

2018-11C	6 862.28 \$
2018-12A	19 813.96 \$
2018-12B	34 770.97 \$

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

A D O P T É E

9.00 AVIS DE MOTION

9.01 AVIS DE MOTION DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2019 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION RÈGLEMENT 2019-01

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Marcel Gendron, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement déterminant les taux de taxes et des tarifs pour l'année 2019 et les conditions de leur perception sera présenté pour adoption.

9.02 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2018-04 AFIN D'ABROGER LE RÈGLEMENT 2010-101 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Pierre Reid, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement afin d'abroger le règlement 2010-101 établissant la politique de gestion contractuelle de la municipalité du canton de Westbury.

10.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DU PONT TASCHEREAU A EAST ANGUS SUR 500 METRES

CONSIDÉRANT qu'un projet a été déposé à la Ville de East Angus et au conseil de Westbury afin de conclure une entente concernant le ramassage de la neige;

CONSIDÉRANT que lors de la présentation du projet d'entente il a été décidé que le ramassage se ferait sur environ 500 mètres sur le pont Taschereau;

CONSIDÉRANT que la Ville a proposé une nouvelle offre de service :

Nombre	Véhicules	Nombre d'heures	Taux horaire	Taux
2	12 roues pour transport de la neige	2,5	120 \$ / h	600 \$
1	Chargeur (avec souffleuse)	2,5	200 \$ / h	500 \$
2	10 roues pour transport de la neige	2,5	100 \$ / h	500 \$
1	Bombardier	2,5	100 \$ / h	250 \$
1	Chasse-neige (6 roues)	2,5	100 \$ h	250 \$
2	Signaleurs	2,5	40 \$ / h	200 \$
-	Disposition au dépôt à neige	30 voyages	60 \$ / voyage	1800 \$
Total pour 3,654 km (East Angus)				4100 \$
Total pour le Pont Taschereau (0,5 km) (Westbury)				561,03 \$

résolution no 2018-243

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le canton de Westbury accepte de payer pour les services de ramassage de la neige sur 0.5 km sur le pont Taschereau sur le territoire de la Ville de East Angus au coût présenté dans le tableau ci-haut;

QUE le maire, Gray Forster et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Adèle Madore soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Westbury.

ADOPTÉE

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, sécurité civile et voirie
Rien

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Rien de spécial

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs
Pas de réunion sport loisirs

Conseillère #4 Jean Martel : chambre de commerce et sécurité civile
Rien

Conseiller #5 Sylvain Hébert : Incendie et voirie
Rien

Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile
Une demande de subvention.

Maire : MRC

Dossier de la fibre optique - redevances
Janvier formé un comité de développement
Mardi le 11 décembre à 19 hrs

b) Rapports – chef d'équipe en voirie

Dépôt de rapport de voirie

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

M. Rosas n'a pas émis de permis.

Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

- compte rendu de la 4^e édition marché de Noël

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 NOMINATION DE DÉLÉGUÉ MUNICIPAL LOISIR POUR 2019

2018-244

résolution no 2018-244

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE nommer la conseillère Doris Martineau comme déléguée loisir pour 2019 auprès du comité Loisir de la MRC du Haut St-François pour la municipalité de Westbury.

ADOPTÉE

13.02 FERMETURE DU BUREAU POUR LE TEMPS DES FÊTES (DU 24 DÉC. 2018 AU 7 JANVIER 2019)

2018-245

résolution no 2018-245

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes du 24 décembre 2018 au 7 janvier 2019.

A D O P T É E

13.03 PAIEMENT DU PROGRAMME DE REVITALISATION

ATTENDU que la municipalité de Westbury a dans son règlement de programme de revitalisation des remboursements pour les 3 années selon le règlement;

2018-246

résolution no 2018-246

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la directrice générale procède aux remboursements dans le cadre du programme de revitalisation à tous les propriétaires selon le règlement en vigueur.

A D O P T É E

13.04 ADHÉSION À LA FQM - 2019

2018-247

résolution no 2018-247

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser l'adhésion de la municipalité du canton de Westbury comme membre à la Fédération Québécoise des municipalités pour 2019 et autorise la cotisation annuelle au montant de 1189.03 en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

13.05 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 4 182 355

ATTENDU qu'une demande de dérogation a été déposée au bureau de l'inspecteur par les propriétaires du 481 chemin Lipsey Est pour le lot 4 182 355;

ATTENDU que la demande consiste de permettre le frontage (largeur minimale) de 6,5 mètres au lieu de 50 mètres selon le règlement de lotissement 7-2000, cette situation a été causée suite à la fermeture du chemin par la municipalité;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure présentée par les propriétaires du 481 chemin Lipsey Est;

2018-248

résolution no 2018-248

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure présentée par les propriétaires Alain Leroux et Ginette Chénard, du 481 chemin Lipsey Est afin d'autoriser la largeur minimale du frontage à 6.5 mètres pour le lot 4 182 355 au lieu de 50 mètres pour être conforme au règlement de lotissement no. 7-2000.

QUE cette situation a été causée par la municipalité, suite à la fermeture d'une partie du chemin Lipsey Est.

ADOPTÉ E

13.06 TRANSFERT DU MONTANT À PAYER À LA VILLE DE EAST ANGUS – REDEVANCES GRAVIÈRES

ATTENDU que la Ville d'East Angus a signé une entente avec la municipalité de Westbury concernant le partage d'une partie des revenus de la redevance pour la gravière sablière Excavation Normand Bouchard, effectif en juin 2011;

2018-249

résolution no 2018-249

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury rembourse à la Ville d'East Angus un montant de 7 377.40 \$ pour la partie de la redevance calculée à partir du 1^{er} juin 2017 au 30 octobre 2018 sur des tonnages de la gravière Normand Bouchard.

QUE le montant soit transféré du compte de la réserve gravières et sablières au compte courant pour l'année 2018.

ADOPTÉ E

13.07 FORMATION ADAPTÉE- ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL

CONSIDÉRANT l'appui demandé relatif à la mise en place d'activités de formation adaptées à l'élection à la préfecture d'une MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François procède à l'élection du préfet au suffrage universel, conformément à l'article 210-29-2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit les mécanismes d'arrimage permettant de tenir simultanément les élections des municipalités locales et celle de la MRC;

CONSIDÉRANT la complexité des mécanismes d'arrimage proposés pour assurer le bon déroulement du processus électoral;

CONSIDÉRANT que les activités de formation offertes actuellement par le DGEQ abordent peu les aspects particuliers à la tenue des élections simultanées;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les présidents d'élection locaux des MRC qui élisent leur préfet au suffrage universel d'obtenir une formation adéquate afin de mettre en oeuvre les mécanismes d'arrimage entre les deux paliers d'élection;

EN CONSÉQUENCE,

2018-250

résolution no 2018-250

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le canton de Westbury demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir des 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales;

QUE lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, aux MRC visées par l'Élection du préfet au suffrage universel et aux municipalités locales du territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

13.08 ACHAT D'UN ÉCRAN D'ORDINATEUR

2018-251

résolution no 2018-251

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la directrice procède à l'achat d'un écran d'ordinateur pour l'inspecteur en bâtiment et environnement au coût de 255.49 \$ en plus des taxes applicables de la compagnie Solutek informatique.

ADOPTÉE

**13.09 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRETIEN
D'HIVER DU CHEMIN DE LA PLAGE ET DU CHEMIN RUEL
AVEC COKSHIRE-EATON**

ATTENDU que le canton de Westbury désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'entretien hivernal d'une partie du chemin de La Plage et du chemin Ruël;

2018-252

résolution no 2018-252

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le canton de Westbury accepte de payer pour les services de déneigement sur son territoire par la municipalité de Cookshire-Eaton un montant de 3 143\$ selon l'entente;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Adèle Madore soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Westbury.

Cette entente est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRETIEN
D'HIVER DU CHEMIN DE LA PLAGE ET DU CHEMIN RUEL AVEC
COOKSHIRE-EATON 2018-2019**

**LA VILLE DE COOKSHIRE
220 PRINCIPALE EST
COOKSHIRE-EATON (QC)
JOB 1M0**

ci-après appelée « La ville »

**LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY
168 ROUTE 112
WESTBURY (QC)
JOB 1R0**

ci-après appelée « La municipalité »

OBJET :

1. La présente entente a pour objet le déneigement et le sablage du chemin Ruël et de la Plage à partir des limites du Canton de Westbury sur 0,38 kilomètre.

MODE DE FONCTIONNEMENT

2. À cette fin, la Ville de Cookshire-Eaton fournira le service d'entretien d'hiver à la municipalité de Westbury.

Cookshire-Eaton verra à l'organisation, à l'opération et à l'administration du service d'entretien d'hiver identifié à l'article 1 précédent.

RESPONSABILITÉ CIVILE

3. Westbury assumera la responsabilité des dommages corporels ou matériels causés à des tiers au cours ou suite à des opérations effectués sur son territoire en vertu de la présente entente.

Aux fins de la présente « tiers » signifie toute personne physique ou morale autre qu'une municipalité participante ou ses employés.

MODALITÉS DE PAIEMENT

4. En considération de l'exécution par LA VILLE DE COOKSHIRE-EATON de toutes et chacune de ses obligations, LA MUNICIPALITÉ DE WESTBURY paiera la somme de 3 143\$. Le paiement sera effectué selon l'entente signée.

Il est convenu entre les parties, d'insérer la clause qui ajoute l'inflation annuelle (telle que déterminée par Statistique Canada en février de chaque année) au prix initial entendu de 3 143\$;

Elle pourra être annulée par résolution d'une des parties avant le 15 octobre de chaque année.

**13.10 OFFRE DE SERVICES – GESTION DES DOCUMENTS ET
ARCHIVES**

2018-253

résolution no 2018-253

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. à procéder à la gestion des documents et des archives de la municipalité de Westbury pour 2019.

QUE les honoraires pour le forfait hebdomadaire (4 jours) sont de 1068.64\$ ou 60\$ de l'heure en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

13.12 **MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA CONCEPTION, L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU INTERNET SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC**

ATTENDU que la municipalité a adopté en date du 1^{er} juin 2009 la résolution 2009-080 relative à une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU que cette entente intermunicipale a été modifiée en 2017 pour prévoir la possibilité que la MRC puisse céder une partie des éléments de cette entente à « Communication Haut-Saint-François », un organisme à but non lucratif dûment constitué;

Attendu que la MRC désire contracter avec plus d'un fournisseur de services internet;

ATTENDU que la MRC désire pouvoir vendre les infrastructures, équipements de transmission et équipements à un ou des fournisseurs privés en cas de démantèlement de tout ou partie du réseau.

ATTENDU que la MRC désire constituer un fonds de démantèlement et prévoir les règles relatives à la constitution de ce fonds et à sa répartition entre les municipalités;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier cette entente intermunicipale pour refléter ces modifications, et ce, conformément à l'article 4 de l'entente intermunicipale;

POUR TOUTES CES RAISONS,

2018-254

résolution no 2018-254

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'entente intermunicipale soit modifiée conformément aux documents de modification joints à la présente résolution, lesquels seront, après adoption par l'ensemble des municipalités membres de l'entente, annexés à l' « Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François » signée en 2009 et modifiée en 2017, pour en faire partie intégrante;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents de modification à l'entente intermunicipale;

ADOPTÉE

**13.13 MODIFICATION POUR 2019 DU CONTRAT DE TRAVAIL DU
CHEF D'ÉQUIPE- AJOUT D'UNE PRIME AU TRAVAIL**

2018-255

résolution no 2018-255

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil autorise un montant de 250\$ par mois afin de compenser la disponibilité 24/7 du chef d'équipe, M. Yves Allaire.

QUE l'ajout soit fait à son contrat et inscrit lors du renouvellement de son prochain contrat.

A D O P T É E

14.00 INVITATIONS

**14.01 5 A 7 –CHAMBRE DE COMMERCE LE 29 NOVEMBRE 2018 A
JOHNVILLE**

Aucun participant.

**14.02 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE – Pochette de bienvenue
5 DEC. CENTRE CULTUREL EAST ANGUS**

Le maire sera présent.

**14.03 FONDATION PAULINE BEAUDRY – SPECTACLE-BENEFICE,
LE 7 FEVRIER 2019**

Aucun participant.

15.00 VARIA

15.01 4 A 7 POUR LE CENTRE DE SANTE COOKSHIRE

2018-256

résolution no 2018-256

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le maire assiste aux 4 à 7 bénéfices du centre de santé (comité de la mini urgence du HSF) au coût de 240 \$.

QUE la directrice générale procède au paiement.

A D O P T É E

15.02 FAIRE LE DÉNEIGEMENT DU 1^{er} RANG OUEST

2018-257

résolution no 2018-257

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury procède au déneigement du chemin 1^{er} rang Ouest afin de permettre en début d'année 2019 l'accès au terrain adjacent au chemin.

ADOPTÉE

EXERCICE DU DROIT DE VÉTO DU MAIRE À L'ÉGARD DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-257

CONSIDÉRANT que suite à cette résolution, le maire, M. Gray Forster a pris les informations auprès du responsable au déneigement ;

CONSIDÉRANT que, sur recommandation, Monsieur le Maire Gray Forster a exercé son droit de veto prévu à l'article 142 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que cette disposition de la loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise, à la prochaine séance du conseil, ou, après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération.

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

17.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2018-258

résolution no 2018-258

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 19 heures 50.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....

Gray Forster
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-
trésorière